

Compte rendu de séance

Séance du 29 Mai 2018

L'an 2018 et le 29 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de POTEAU Christian, Président.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BADENCO Michèle, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUTRIAUX Nathalie, GHOUL Semillia, GIRAULT Muriel, KUBIAK Françoise, LAPORTE Maryline, MADONNA Hélène, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PETIT Anne-Claire, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, MM : AIMAR Daniel, ARTUS Claude, AVRON Stéphane, BARBERI Serge, BARRACHIN Jean, BELFIORE Elio, CASEAUX Hubert, DA COSTA Christophe, DECRAENE Michel, DUCELIER André, GEHIN Claude, GROSLEVIN Gilles, HUCHET Jean-Pierre, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, MAZARD Alain, MOREL René, POIRIER Daniel, REGNIER YVES, REMOND Bruno, SAOUT Louis Marie, VAUCOULEUR Serge, VENANZUOLA François
Suppléant(s) : PINAULT Sabine (de M. MOTTE Patrice), MM : LEDROIT Michel (de M. GIRAULT Jean-Pierre)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VIEIRA Patricia à M. MAZARD Alain, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, CHANUSSOT Jean-Marc à Mme GIRAULT Muriel, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : Mme BESSON Justine, MM : GIRAULT Jean-Pierre, MOTTE Patrice

Absent(s) : Mme LUCZAK Daisy, MM : ARLANDIS Mathieu, GUILLEN Nicolas, PHILIPPE Jean-Luc, SAPIERRE René, VERHEYDEN Matthieu

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 52
- Présents : 41
- Pouvoirs : 4

Date de la convocation : 04/05/2018

Date d'affichage : 04/05/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme TAMATA-VARIN Marième

2018 85 Délégation du service d'eau potable du territoire du Nord-Ouest de la CCBRC : choix du délégataire et approbation du contrat de concession

M. BELFIORE souhaite ne pas participer au vote.

La délégation de service public en question concerne le service d'eau potable du territoire Nord-Ouest de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, correspondant à une grande partie de l'ex Communauté de Communes des Gués de l'Yerres.

Les communes concernées sont :

- Coubert
- Evry-Grégy sur Yerres
- Grisy-Suisnes
- Ozouer le Voulgis
- Solers
- Soignolles en Brie
- Lissy
- Limoges-Fourches

En matière d'alimentation en eau potable, ces communes (hormis Ozouer-le-Voulgis dont les travaux de raccordement sont à réaliser prochainement) bénéficient de la production, du traitement et de l'alimentation en eau potable d'une « boucle » permettant la sécurisation et la fiabilisation du service en qualité et en quantité.

Cette « boucle » est complétée par une interconnexion à l'usine d'eau potable de Brie-Comte-Robert par le biais d'une convention d'achat d'eau avec le SMIAEP de Tournan-en-Brie.

D'un point de vue technique et patrimonial, l'imbrication très forte de cette « boucle » d'alimentation et des réseaux de distribution des communes ne permet pas un découpage des biens ou un démaillage des réseaux pour une gestion individualisée du service par les communes de Lissy et Limoges-Fourches (hors périmètre Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux)

Les contrats en vigueur (contrats de délégation de service public, contrats de prestations de services) sur le territoire de l'ex-CCGY pour l'exercice de cette compétence eau potable se terminaient tous le 31 décembre 2017. Cette concordance des fins de contrats avait été voulue et organisée afin de lancer de manière optimisée un seul et même contrat de délégation de service public pour l'ensemble des communes concernées.

Une prolongation de ces différents contrats jusqu'au 30 juin 2018 avait été engagée par la CC Brie des Rivières et Châteaux pour assurer la continuité du service public de l'eau potable.

C'est dans ce contexte que la CC Brie des Rivières et Châteaux et les deux communes de Lissy et Limoges-Fourches se sont rapprochées pour mettre en place une délégation de compétence par convention, pour laquelle la CCBRC a été amenée à délibérer le 20 novembre 2017.

Par délibération en date du 20 novembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de procéder au lancement de la consultation pour la délégation du Service Public d'eau potable du Territoire Nord-Ouest de la CCBRC.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 29 décembre 2017 dans un Journal d'Annonces Légales et sur le profil d'acheteur de la CCBRC.

Un dossier de consultation a été fourni aux opérateurs économiques afin que ceux-ci remettent simultanément une candidature et une offre dans des enveloppes distinctes.

Trois dossiers ont été réceptionnés dans le délai requis au règlement de consultation (23 février 2018 avant 16h00).

La commission de délégation de service public s'est réunie le 6 mars 2018 pour procéder à l'analyse des candidatures reçues puis à l'examen des offres.

Dans un premier temps, la commission a procédé à l'ouverture des trois plis de candidature.

Les candidatures répondant aux conditions requises au règlement de consultation, la commission a décidé ensuite de procéder à l'ouverture des trois offres.

Il a été décidé de faire procéder à une analyse détaillée de celles-ci.

Le rapport d'analyse des offres initiales, réalisée par l'AMO de la CCBRC, est joint en annexe de la présente délibération.

La commission de délégation de service public s'est de nouveau réunie le 15 mars 2018 pour examiner le détail des offres et rendre un avis à l'attention de Monsieur le Président, sur les soumissionnaires à retenir en négociation.

Après avoir analysé les offres et examiné leurs points faibles et leurs points forts, la Commission de Délégation de Service Public a été d'avis que la négociation soit engagée avec deux soumissionnaires.

Au vu de cet avis et du rapport d'analyse, des négociations ont été menées avec les Sociétés SUEZ EAU FRANCE et SOCIETE DES EAUX DE MELUN (Groupe VEOLIA) jusqu'au 27 avril 2018 (courrier de fin de négociation).

Considérant qu'il est ressorti des négociations engagées avec les deux sociétés que l'offre de SUEZ EAU FRANCE répond aux exigences attendues sur la base des critères d'attribution ci-dessous, classés par ordre décroissant d'importance, mentionnés dans le règlement de la consultation :

1) Critère financier décomposé selon les sous-critères suivants :

- Coût abonné sur la base des paramètres financiers,
- Structure et cohérence du compte d'exploitation sur la base des tableaux à renseigner,
- Composition et cohérence des formules de révision tarifaire.

2) Critère technique selon les sous-critères suivants :

- Engagements de performances ou d'amélioration,
- Moyens humains (y/c qualifications) et matériels affectés à l'exécution de la délégation.

3) Critère relationnel :

- Engagements relatifs à la communication avec la Communauté,
- Dispositifs de communication avec les abonnés.

Sur la base des éléments transmis en pièces jointes à la présente note de synthèse, à savoir :

- Projet de délibération
- Rapport du Président sur le choix du délégataire
- Projet de contrat de délégation de service (les multiples pièces annexes sont tenus à disposition des conseillers communautaires à la CCBRC si besoin)
- Les PV de la Commission de DSP du 06/03/18 et 15/03/18
- Le 1^{er} rapport et le dernier rapport d'analyses des offres par l'AMO de la CCBRC

Après en avoir délibéré à la majorité 43 POUR, 1 ABSTENTION (Mme KUBIAK), le Conseil Communautaire décide :

- de confier à la Société SUEZ EAU FRANCE, la délégation du Service Public d'eau potable du Territoire Nord-Ouest de la CCBRC,
- d'approuver la convention de concession de Service Public jointe à la présente délibération, conclu pour une durée de 10 ans à compter du 1er juillet 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer ladite convention de délégation de Service Public et ses annexes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.